

★ En manif, en action ou en blocage
les conseils du chat noir ★



Si tu es témoin d'une interpellation ou si un-e de tes proches a été arrêté-e, si tu sors de garde à vue et tu vas passer en procès...

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET - CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

★ En manif, en action ou en blocage
les conseils du chat noir ★



Si tu es témoin d'une interpellation ou si un-e de tes proches a été arrêté-e, si tu sors de garde à vue et tu vas passer en procès...

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET - CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

- ★ **EN MANIF** ★
- Ne reste jamais isolé-e. Fixe un rencard d'après manif avec tes ami-e-s.
 - Apprends par ♥ le numéro d'une personne de confiance qui, de préférence, n'est pas à la manif et a accès à tes documents perso et donne lui le numéro de la Légal Team.
 - Retiens un nom d'avocat-e et le barreau (ville) où iel exerce
 - Dans l'idéal laisse ton tel à la maison, sinon protège les données et et éteins-le.
 - Fais attention aux caméras, aux flics en civil et aux gens qui filment. Gaffe à la grenade qui n'a pas explosé !!

- ★ **EN CAS D'ARRESTATION** ★
- Les flics peuvent te garder au chaud 4h pour un contrôle d'identité ; au-delà tu es placé-e en garde à vue (GAV). À partir de ce moment tu as le droit de réclamer un-e avocat-e, un-e médecin, un-e interprète et de contacter un-e proche de ton choix : pense à le/la pote que tu as brieffé ! Si la garde à vue est renouvelée, tes droits aussi !
 - Les flics peuvent raconter que l'avocat-e n'est pas dispo ou vont essayer de te dissuader d'en prendre un-e. Mais la loi te oblige à ce qu'il y en ai un-e lors des auditions. Alors ils vont chercher à t'imposer un commis-es d'office - faut s'en méfier !
 - NE DÉCLARE RIEN**, c'est ton droit. Parler peut t'incriminer ou incriminer des copaines. Rien ne t'oblige à signer les différents PV. Mais tu peux les lire !
 - REFUSE** de donner ton code de téléphone. S'il est confisqué tu pourras demander à le récupérer après coup.
 - REFUSE** de donner tes empreintes et ton adn, pour ne pas participer au fichage généralisé même si tu risques des poursuites, le jeu en vaut la chandelle
 - ATTENTION** à la comparution immédiate, c'est un procès expéditif à la sortie de la GAV. Le mieux est de refuser d'être jugé-e le jour même en demandant un renvoi pour préparer ta défense.

- ★ **EN MANIF** ★
- Ne reste jamais isolé-e. Fixe un rencard d'après manif avec tes ami-e-s.
 - Apprends par ♥ le numéro d'une personne de confiance qui, de préférence, n'est pas à la manif et a accès à tes documents perso et donne lui le numéro de la Légal Team.
 - Retiens un nom d'avocat-e et le barreau (ville) où iel exerce
 - Dans l'idéal laisse ton tel à la maison, sinon protège les données et et éteins-le.
 - Fais attention aux caméras, aux flics en civil et aux gens qui filment. Gaffe à la grenade qui n'a pas explosé !!

- ★ **EN CAS D'ARRESTATION** ★
- Les flics peuvent te garder au chaud 4h pour un contrôle d'identité ; au-delà tu es placé-e en garde à vue (GAV). À partir de ce moment tu as le droit de réclamer un-e avocat-e, un-e médecin, un-e interprète et de contacter un-e proche de ton choix : pense à le/la pote que tu as brieffé ! Si la garde à vue est renouvelée, tes droits aussi !
 - Les flics peuvent raconter que l'avocat-e n'est pas dispo ou vont essayer de te dissuader d'en prendre un-e. Mais la loi te oblige à ce qu'il y en ai un-e lors des auditions. Alors ils vont chercher à t'imposer un commis-es d'office - faut s'en méfier !
 - NE DÉCLARE RIEN**, c'est ton droit. Parler peut t'incriminer ou incriminer des copaines. Rien ne t'oblige à signer les différents PV. Mais tu peux les lire !
 - REFUSE** de donner ton code de téléphone. S'il est confisqué tu pourras demander à le récupérer après coup.
 - REFUSE** de donner tes empreintes et ton adn, pour ne pas participer au fichage généralisé même si tu risques des poursuites, le jeu en vaut la chandelle
 - ATTENTION** à la comparution immédiate, c'est un procès expéditif à la sortie de la GAV. Le mieux est de refuser d'être jugé-e le jour même en demandant un renvoi pour préparer ta défense.

★ En manif, en action ou en blocage
les conseils du chat noir ★



Si tu es témoin d'une interpellation ou si un-e de tes proches a été arrêté-e, si tu sors de garde à vue et tu vas passer en procès...

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET - CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

★ En manif, en action ou en blocage
les conseils du chat noir ★



Si tu es témoin d'une interpellation ou si un-e de tes proches a été arrêté-e, si tu sors de garde à vue et tu vas passer en procès...

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET - CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

- ★ EN MANIF ★
- Ne reste jamais isolé-e. Fixe un rencard d'après manif avec tes ami-e-s.
 - Apprends par ♥ le numéro d'une personne de confiance qui, de préférence, n'est pas à la manif et a accès à tes documents perso et donne lui le numéro de la Légal Team.
 - Retiens un nom d'avocat-e et le barreau (ville) où iel exerce
 - Dans l'idéal laisse ton tel à la maison, sinon protège les données et et éteins-le.
 - Fais attention aux caméras, aux flics en civil et aux gens qui filment. Gaffe à la grenade qui n'a pas explosé !!

- ★ EN CAS D'ARRESTATION ★
- Les flics peuvent te garder au chaud 4h pour un contrôle d'identité ; au-delà tu es placé-e en garde à vue (GAV). À partir de ce moment tu as le droit de réclamer un-e avocat-e, un-e médecin, un-e interprète et de contacter un-e proche de ton choix : pense à le/la pote que tu as brieffé ! Si la garde à vue est renouvelée, tes droits aussi !
 - Les flics peuvent raconter que l'avocat-e n'est pas dispo ou vont essayer de te dissuader d'en prendre un-e. Mais la loi te oblige à ce qu'il y en ai un-e lors des auditions. Alors ils vont chercher à t'imposer un commis-es d'office - faut s'en méfier !
 - NE DÉCLARE RIEN, c'est ton droit. Parler peut t'incriminer ou incriminer des copaines. Rien ne t'oblige à signer les différents PV. Mais tu peux les lire !
 - REFUSE de donner ton code de téléphone. S'il est confisqué tu pourras demander à le récupérer après coup.
 - REFUSE de donner tes empreintes et ton adn, pour ne pas participer au fichage généralisé même si tu risques des poursuites, le jeu en vaut la chandelle
 - ATTENTION à la comparution immédiate, c'est un procès expéditif à la sortie de la GAV. Le mieux est de refuser d'être jugé-e le jour même en demandant un renvoi pour préparer ta défense.

- ★ EN MANIF ★
- Ne reste jamais isolé-e. Fixe un rencard d'après manif avec tes ami-e-s.
 - Apprends par ♥ le numéro d'une personne de confiance qui, de préférence, n'est pas à la manif et a accès à tes documents perso et donne lui le numéro de la Légal Team.
 - Retiens un nom d'avocat-e et le barreau (ville) où iel exerce
 - Dans l'idéal laisse ton tel à la maison, sinon protège les données et et éteins-le.
 - Fais attention aux caméras, aux flics en civil et aux gens qui filment. Gaffe à la grenade qui n'a pas explosé !!

- ★ EN CAS D'ARRESTATION ★
- Les flics peuvent te garder au chaud 4h pour un contrôle d'identité ; au-delà tu es placé-e en garde à vue (GAV). À partir de ce moment tu as le droit de réclamer un-e avocat-e, un-e médecin, un-e interprète et de contacter un-e proche de ton choix : pense à le/la pote que tu as brieffé ! Si la garde à vue est renouvelée, tes droits aussi !
 - Les flics peuvent raconter que l'avocat-e n'est pas dispo ou vont essayer de te dissuader d'en prendre un-e. Mais la loi te oblige à ce qu'il y en ai un-e lors des auditions. Alors ils vont chercher à t'imposer un commis-es d'office - faut s'en méfier !
 - NE DÉCLARE RIEN, c'est ton droit. Parler peut t'incriminer ou incriminer des copaines. Rien ne t'oblige à signer les différents PV. Mais tu peux les lire !
 - REFUSE de donner ton code de téléphone. S'il est confisqué tu pourras demander à le récupérer après coup.
 - REFUSE de donner tes empreintes et ton adn, pour ne pas participer au fichage généralisé même si tu risques des poursuites, le jeu en vaut la chandelle
 - ATTENTION à la comparution immédiate, c'est un procès expéditif à la sortie de la GAV. Le mieux est de refuser d'être jugé-e le jour même en demandant un renvoi pour préparer ta défense.